

CE QUI FAIT ... CEUX QUI FONT LE LIT DU TOTALITARISME NÉOLIBÉRAL À VENIR ?

Réflexions suscitées par une invention suisse (1990) reprise par
l'Union Européenne (1998) dans la stratégie et les dispositifs
des politiques communautaires d'immigration et du droit
d'asile

Marie-Claire Caloz-Tschopp

Volume 13, numéro 2, 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1100197ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1100197ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (imprimé)

2561-6994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Caloz-Tschopp, M.-C. (2000). CE QUI FAIT ... CEUX QUI FONT LE LIT DU TOTALITARISME NÉOLIBÉRAL À VENIR ? Réflexions suscitées par une invention suisse (1990) reprise par l'Union Européenne (1998) dans la stratégie et les dispositifs des politiques communautaires d'immigration et du droit d'asile. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 13(2), 71–97. <https://doi.org/10.7202/1100197ar>

Résumé de l'article

Après l'espace du marché unique et l'Euro, il y aurait, si l'on en croit les discours de l'U.E., un espace de liberté, de sécurité et de justice en train de naître sous nos yeux ? Qualifier l'espace à l'aide de tels mots suppose, pour pouvoir en vérifier la signification, que l'on mette en liaison l'espace avec le temps, l'histoire, la politique, les sujets politiques et les moyens politiques. Quel régime/système politique est en train de se construire en créant l'espace de l'U.E., comment et pour quels enjeux ? Partant de cette interrogation, l'auteur s'intéresse à la stratégie européenne développée notamment à l'intérieur du *Document de stratégie sur la politique de l'UE en matière de migrations et d'asile du 1^{er} juillet 1998*. Produit de l'administration suisse au début des années 1990, le modèle des 3 cercles est ici repris à des fins plus larges. Pour l'Europe, jadis forteresse, le modèle des cercles vient désormais soutenir une politique proactive, et non plus simplement défensive, où s'infère une fracture entre les civilisations du Nord et du Sud. Fondamentalement raciste, une telle politique, soutenue par des acteurs et des inventions bien précises, serait-elle à même de fonder le lit du totalitarisme néolibéral à venir ?

CE QUI FAIT ... CEUX QUI FONT LE LIT DU TOTALITARISME NÉOLIBÉRAL À VENIR?

*Réflexions suscitées par une invention suisse (1990)
reprise par l'Union Européenne (1998) dans la stratégie et les dispositifs
des politiques communautaires d'immigration et du droit d'asile*

*Par Marie-Claire Caloz-Tschopp**

Après l'espace du marché unique et l'Euro, il y aurait, si l'on en croit les discours de l'U.E., un espace de liberté, de sécurité et de justice en train de naître sous nos yeux? Qualifier l'espace à l'aide de tels mots suppose, pour pouvoir en vérifier la signification, que l'on mette en liaison l'espace avec le temps, l'histoire, la politique, les sujets politiques et les moyens politiques. Quel régime/système politique est en train de se construire en créant l'espace de l'U.E., comment et pour quels enjeux? Partant de cette interrogation, l'auteur s'intéresse à la stratégie européenne développée notamment à l'intérieur du *Document de stratégie sur la politique de l'UE en matière de migrations et d'asile* du 1^{er} juillet 1998. Produit de l'administration suisse au début des années 1990³, le modèle des 3 cercles est ici repris à des fins plus larges. Pour l'Europe, jadis forteresse, le modèle des cercles vient désormais soutenir une politique proactive, et non plus simplement défensive, où s'infère une fracture entre les civilisations du Nord et du Sud. Fondamentalement raciste, une telle politique, soutenue par des acteurs et des inventions bien précises, serait-elle à même de fonder le lit du totalitarisme néolibéral à venir ?

In the aftermath of the common market and Euro, the European Union is creating an area of freedom, security and justice. To so qualify such an area, to verify its significance, we need to look at the link between space, time, history, politics and political subjects. Which regime or system has been build up in European Union? How? For what purpose? Starting with these questions, the author is particularly interested by the European strategy developed in the Austrian *Position Paper for a EU Policy on Migrations and Asylum* of July 1st, 1998. Invented by the Swiss administration at the beginning of the last decade, the « Three Circles Model » has found a larger vocation. For Europe, formerly a fortress, this Model now backs a new proactive policy which reflects the great divide between North and South. Basically racist and supported by known actors and precise means, could this policy become the first stage of a future neo-liberal totalitarianism?

* Marie-Claire Caloz-Tschopp, est enseignante et chercheur en philosophie, maître d'enseignement et de recherche suppléante dans le Programme plurifacultaire d'Action humanitaire (ppAH), Université de Genève. Elle est la coordinatrice du Groupe de Genève « Violence et droit d'asile en Europe ». Le texte est également publié dans les Actes de la rencontre de Tampere

Essentiellement à la suite du traité d'Amsterdam, il importera pour les États membres d'« européeniser » de plus en plus la politique en matière de migrations et d'utiliser au mieux le nouveau cadre institutionnel. À cet égard, des mesures ont été prises ou le seront dans le cadre d'Amsterdam en vue de communautariser les activités mais aussi de restructurer les relations avec les pays d'Europe centrale et orientale. Il conviendra de concevoir l'Europe de plus en plus comme un espace de migration ou d'immigration unique et commun, dans lequel il existera trois catégories de pays en matière de migrations (pays d'immigration « traditionnels », nouveaux pays d'immigration et pays de transit) mais où ces caractéristiques tendront toutefois à converger fortement et où, finalement, tous les problèmes liés aux migrations ne pourront être résolus qu'en commun.¹

I. Introduction

La métaphore dans le titre de la Conférence de Tampere : « *E.U. : area of justice or orwellian nightmare?* », nous invite à jouer avec notre imagination à nos risques et périls, à user de notre liberté de pensée, de jugement pour voir au-delà des déclarations pragmatiques et électorales, ce que deviendra réellement l'espace et l'histoire de l'U.E. dans un avenir proche. Cela depuis le moment où s'est déroulé le sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'U.E.² à Tampere (Finlande) qui a décidé d'une stratégie à appliquer dans les politiques d'immigration et du droit d'asile pour les cinq années à venir au tournant du millénaire.

Après l'espace du marché unique et l'Euro, il y aurait, si l'on en croit les discours de l'U.E., un espace de liberté, de sécurité et de justice en train de naître sous nos yeux? Qualifier l'espace à l'aide de tels mots suppose, pour pouvoir en vérifier la signification, que l'on mette en liaison l'espace avec le temps, l'histoire, la politique, les sujets politiques et les moyens politiques. Quel régime/système politique est en train de se construire en créant l'espace de l'U.E., comment et pour quels enjeux? Qui est sujet politique reconnu, qui ne l'est pas? Avec quels moyens d'action? Ce sont les questions centrales que je choisis de poser aux documents de stratégie et au projet de plan d'action de l'U.E. présenté à Tampere.

Trois questions imbriquées servent de point de départ:

(1) La question centrale de la tradition de la philosophie politique est celle du cadre, des structures, de la dynamique du pouvoir vécu par des sujets politiques reconnus ou niés, c'est-à-dire *ce qu'EST un régime/système politique*. Les

¹ U.E., Le Conseil, *Document de stratégie sur la politique de l'UE en matière de migrations et d'asile*, Bruxelles, 1^{er} juillet 1998, 9809/98 (OR.d) Limité CK4 27 ASIM 170, aux par. 110, 31.

² Le sommet a été organisé pour décider d'une stratégie et d'un plan d'action de l'Union Européenne dans des domaines ultrasensibles de la vie politique en matière 1) de politiques d'asile et d'immigration; 2) de lutte contre le crime organisé et; 3) de constitution d'un espace judiciaire européen. Officiellement, il s'agissait que les Quinze fassent un pas prudent - souveraineté nationale oblige - vers une nouvelle Europe de « liberté, de sécurité et de justice » prévue d'ici à 2004 par le Traité d'Amsterdam. Les arguments avancés ont été centrés sur la lutte contre la criminalité et les passeurs, ainsi que sur le poids d'une justice commune.

descriptions des régimes politiques d'Hérodote, à Platon, Aristote, Thomas d'Aquin, Montesquieu, Rousseau, Arendt, Aron, etc. montrent qu'il existe des formes politiques (monarchie, oligarchie, démocratie, aristocratie, république, tyrannie, dictature, totalitarisme, etc.), et qu'il existe des manières diverses pour les qualifier et les classer. Sans entrer ici dans la discussion théorique à ce sujet, j'aimerais souligner que le traitement des étrangers est un des *signifiants majeurs* pour évaluer la nature, les transformations de régime/système politique. La manière dont les étrangers sont traités révèlent ce qu'est une communauté politique donnée³.

(2) La question tout aussi centrale mais moins souvent mise en évidence est celle de la place et du rôle des *sujets politiques* ainsi que de leur rapport au cadre et à la dynamique du pouvoir. Il s'agit de la pensée, de la conscience et de la fausse-conscience⁴ dans l'exercice du pouvoir politique. N'oublions pas que « la théorie est d'abord conscience »⁵. Il y a une tension entre la puissance ou le manque de pensée, l'aliénation, le consentement à la domination⁶ et la résistance, la lutte, la création imaginaire, individuelle et collective. Il y a la *position* que les sujets politiques occupent et la *posture* qu'ils pensent, qu'ils choisissent d'assumer ou de subir dans l'action, la mise en œuvre de leur responsabilité, dont les formes sont aussi diverses que la réalité historique est complexe. Elles permettent d'évaluer la construction de la vie politique.

(3) Qu'est-ce qu'une invention *d'outils* révèle à la fois sur un régime/système et sur des sujets politiques en terme d'instrumentalisation⁷? L'action politique se fait de multiples manières et notamment grâce à des dispositifs, des outils. On verra qu'une pratique théorique des États et des sociétés est construite par des sujets politiques qui inventent et utilisent les dispositifs, les outils. Quelles expériences du pouvoir vivent ces sujets politiques en fabriquant, en utilisant - parfois à leur insu - des dispositifs, des outils? Je vais ici décrire un outil spécial, les effets d'une invention sur l'ensemble des sujets politiques à des places diverses et sur le régime/système politique. Une invention suisse de 1990 reprise par l'U.E. en 1998 dans la stratégie et les dispositifs des politiques d'immigration et du droit d'asile en Europe - le modèle des cercles -, un outil à la base de la stratégie et les dispositifs de l'U.E. suscite en effet des interrogations.

Ces trois questions permettent de situer à la fois la tension, la dynamique, les contradictions entre le cadre politique, l'objet et les sujets politiques, et d'observer un rapport social à l'œuvre par l'entremise d'un outil spécifique.

³ Les politiques d'immigration et du droit d'asile sont un des lieux d'observation privilégié. Mais on pourrait effectuer l'observation à propos des politiques de prise en charge du SIDA, du chômage, le développement des politiques d'armements, les politiques nucléaires, etc.

⁴ J. Gabel, *La fausse conscience*, Paris, Éditions de minuit, 1962, 265 pages.

J. Gabel, *Sociologie de l'aliénation*, Paris, PUF, 1970, 216 pages.

⁵ C. Guillaumin, *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature*, Paris, Côté-femme, coll. « Recherches », 1992, 239 pages.

⁶ N.-C. Mathieu, *L'anatomie politique : catégorisation et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femme, coll. « Recherches », 1991, 291 pages.

⁷ L. Legoux, « L'instrumentalisation de l'humanitaire dans la gestion de l'asile » (2000) 18 *Transeuropéennes* 77.

Ces questions considèrent deux enjeux. Tout d'abord on peut se demander dans quels type de régime/système politique on se trouve et si un nouveau régime/système politique adviendra ou non dans la construction européenne. En analysant la place d'une invention - le modèle des cercles -, je vais parler de *ce qui fait* et de *ceux qui font* le lit d'un régime/système politique: le totalitarisme néolibéral, en me demandant à l'aide de la maïeutique de Socrate, s'il adviendra ou non.

Ensuite il faut prendre en compte qu'il n'y a pas de séparation, de clivage entre un régime/système politique et des sujets politiques, même si celui-ci est le plus souvent postulé et pratiqué tant au niveau du système politique (par exemple, quand certains pouvoir exécutifs s'autonomisent, les contre-pouvoirs sont inexistant, l'espace public est réduit à une peau de chagrin, quand des millions de sujets politiques invisibles n'ont pas leur place dans la vie politique), qu'au niveau des individus (par exemple, quand les individus délèguent leur autonomie et leur responsabilité à un système). L'observation d'une médiation - l'outil - permet de faire reculer le clivage qui est en accord avec une culture politique d'apartheid comme on le verra.

II. U.E. : Un espace de liberté, de sécurité et de justice?

Dans la perspective choisie, arrêtons-nous un instant à l'espace européen qui est le concept central de l'U.E. L'analyse des modalités de définition du nouvel espace européen est fondamentale. Il n'est pas innocent que l'espace soit le référent à partir de quoi l'U.E. définit la stratégie politique. On ne peut s'empêcher de penser à une autre époque historique et au régime politique nazi pour lequel l'espace (*Raum*) a été le concept-clé⁸. L'espace est en quelque sorte, la chambre où se déroule le jeu du chat et de la souris. On nous invite à voir jouer le chat et la souris. Et on oublie les frontières de la chambre, la porte ouverte ou fermée qui transforme le jeu en guerre meurtrière où la souris sera mangée.

Les premières pierres de la chambre ont déjà été posés par les accords de Rome et surtout de Schengen (Caloz-Tshopp, 1991). La construction des nouvelles frontières continue à Tampere, ainsi qu'à Amsterdam. Un certain espace borné par des frontières nous est présenté comme allant de soi, comme faisant partie de la chambre où s'installer dans un lit confortable pour dormir et rêver. Hors de portée de l'imagination, de la pensée, du débat. C'est pourtant ce qu'il faut peut-être le plus rêver, le plus penser, le plus discuter. Étrange paradoxe. Les frontières sont « surdéterminées » et pourtant on ne les voit pas (politiquement parlant!). C'est l'expérience de l'apartheid au quotidien qui nous rend schizophrènes. Les frontières semblent hors de portée de tout débat et action politique. Comme l'a montré E. Balibar, en 1994, c'est pourtant aux frontières aujourd'hui que se fait et se défait la démocratie⁹.

⁸ H. Dietrich, « Le territoire de l'action humanitaire », Conférence ouverture du cours d'Action humanitaire, Université de Genève, 8 octobre 1999, (2000) 18 *Transeuropéennes* 23. Il existe une version allemande du texte.

⁹ E. Balibar, *Central theme : Spinoza's psychology and social psychology*, Würzburg, Königshausen & Neumann, 1994, 410 pages.

Pour comprendre le contenu des mots - *liberté, sécurité, justice* -, confrontons l'espace et le temps, ces deux catégories a priori de la sensibilité de Kant, à la pluralité dont la théoricienne politique et philosophe Hannah Arendt a montré les liens profonds avec la liberté, la sécurité et la justice. Dans quelle temporalité (*l'histoire*), quelle pluralité (*la relationnalité politique*) et quel espace (*la planète Terre*, puisqu'il n'y a pas encore d'autres planètes habitables), le territoire politique sont-ils définis, comment, par qui, pourquoi? Mettons ces questions en regard d'une invention.

III. L'invention d'une matrice pour l'espace de l'U.E.: le modèle des cercles

Approfondir l'analyse de l'ensemble du régime/système (type d'État, type de « société civile », lien entre l'économique, le politique, la police, le militaire à propos d'objets, d'outils, d'action dans la construction du nouvel ordre territorial européen et des rapports mondiaux) impliquerait d'analyser l'ensemble de la construction européenne et exigerait de longs développements. Les travaux d'H. Dietrich de l'an 2000¹⁰ d'analyse des structures étatiques gouvernementales et intergouvernementales qui se mettent en place en Europe et les pays limitrophes¹¹ pour la gestion des populations déplacées et des réfugiés s'inscrivent dans ce cadre. La question de la « civilité » devient aussi une question qui lie des enjeux politiques fondamentaux à l'urgence et aux crises¹².

Mon propos s'inscrit dans le même cadre, en se centrant sur le rapport entre régime/système politique et sujets politiques au travers d'un outil. Il est circonscrit à un problème spécifique, celui des dispositifs, des outils fabriqués et utilisés dans un tel rapport et en particulier d'un modèle. Je mets en relation, le régime/système politique, la construction de l'Europe politique et la création de certains dispositifs, outils précis et opérationnels. Des professionnels des États de l'U.E. sont impliqués à des degrés divers dans la création et l'usage de dispositifs, d'outils pour « gérer » les populations. Depuis la place, la responsabilité professionnelle et politique qui est la leur dans la société, ils fabriquent ainsi matériellement et symboliquement le nouvel ordre territorial européen de la vie politique. La fabrication réelle, qui a lieu hors de tout espace public et donc de tout contrôle politique, passe souvent inaperçue tant pour les professionnels en question que pour la population sous le charme de l'illusion. On en arrive à se demander ce qu'ils fabriquent exactement avec leurs outils.

Les dispositifs de l'U.E. sont nombreux et complexes. Comme l'a bien montré L. van Outrive dans ses travaux, ils interviennent à tous les niveaux et à toutes les étapes du processus de construction de l'U.E. Je me centre ici sur **le modèle des**

¹⁰ *Supra* note 8.

¹¹ Voir à ce propos : High Level Working Group on Asylum and Migration, *Draft Action plans for Afganistan, Iraq, Marocco, Somalia, Sri Lanka, Albania*, Bruxelles, (23 September 1999), SN 3739/2/99 REV 2, DGHI; SN 3769/2/99 REV 2 DGHI; SN 3777/2/99 REV 2, DGHI; SN s714/3/99 REV3 (Restreint).

¹² E. Balibar et al., *Y a-t-il une pensée unique en philosophie politique?*, Paris, PUF, 2000, 222 pages.

cercles. J'ai choisi d'analyser un tel exemple, parce qu'il a un statut et une importance spécifique: c'est une **matrice fondamentale qui transforme l'espace politique de l'U.E. en l'inscrivant dans la mondialisation.** Il est une matrice posée comme *a priori*, invisible, de la construction imaginaire et matérielle de l'espace de l'U.E. Il détermine l'ensemble de la stratégie et des actions de l'U.E. (structures, lois, concepts de base, statistiques, budgets, accès au territoire, type de permis, intégration, refoulements, etc.). En observant sa création et son usage concret, on peut y lire comment est défini l'espace de l'U.E. dans le rapport entre régime/système et sujets politiques dans des pratiques concrètes. On peut cerner des changements en gestation, trop souvent noyés sous la complexité, la neutralité des dispositifs et des outils.

L'invention suisse d'un outil de gestion étatique - le dit « modèle » des « trois cercles » en matière de politique d'immigration et du droit d'asile -, à première vue anodine a suscité ma stupeur et mon étonnement tout au long de ces années. Si j'en parle à la conférence de Tampere, c'est qu'il s'agit d'une invention du gouvernement suisse des années 1990 retrouvée, non sans surprise, dans le document de juillet 1998 de la présidence de l'U.E. préparatoire de la Conférence de Tampere. Cette invention m'a fait beaucoup réfléchir, alors que je travaillais sur les transformations politiques et les pratiques des politiques d'immigration et du droit d'asile à la lumière des œuvres de Hannah Arendt, Michel Foucault et Cornelius Castoriadis.

D'entrée de jeu, j'aimerais faire deux remarques épistémologiques. Première remarque. Pour la pratique scientifique, fabriquer des modèles est très important pour connaître et maîtriser la réalité. Il existe une grande variété de modèles. Un modèle est une représentation simplifiée de relations et de fonctions unissant les unités d'un système¹³. Un modèle est un outil de recherche précieux, entre la théorie élaborée et les faits bruts. Il sert à la construction du savoir et de la représentation que l'on se fait de la réalité. C'est un outil d'observation, de calcul, de prévision, d'intervention et aussi de représentation. En bref, le modèle est un outil qui sert à la fois à agir, à affiner une stratégie d'action et à représenter la réalité. Il régit à la fois l'imaginaire individuel et social-historique (Castoriadis) et les pratiques.

Deuxième remarque. Souvenons-nous un instant de la distance qui sépare une recette racontée sur le vif au moment de la préparation d'un repas d'avec une recette éditée dans un livre de cuisine. Comme l'a fait judicieusement remarqué N. Busch, coordinateur de *Fortress Europe?*¹⁴, lecteur attentif de nombreux documents-clés de la construction européenne, il est fondamental d'accorder une attention soutenue aux documents préparatoires de décisions, de stratégies qui sont le plus souvent à « usage restreint ». Si on lit ces documents et qu'on les compare aux documents ultérieurs plus officiels, plus publics, des éléments-clés ont disparu des discours et déclarations ultérieurs. Entre-temps, ils ont été l'objet de conflits et ont été

¹³ À titre d'exemple, on peut citer dans l'anthropologie structurale, le modèle mis au point par Claude Lévy Strauss pour décrire le système de parenté et de mythes.

¹⁴ Voir aussi : J. Baneth, « *'Fortress Europe' and other myths about trade : policy toward merchandise imports in the EC and other major industrial economies (and what they learn for developing countries)* », Éd. Rev., Washington, World Bank, coll. « World Bank discussion paper », 1993, 35 pages.

éliminés des textes. Mais ils n'ont pas disparu. Ils sont présents dans les pratiques sans que l'on puisse alors les identifier avec précision. On pense, par exemple, à la mise en cause de la Convention de l'O.N.U.-H.C.R. de 1951 présente dans le document de la présidence autrichienne de juillet 1998, critiquée par de nombreuses organisations non gouvernementales. Une telle proposition disparaît dans les documents ultérieurs, mais a-t-elle pour autant été abandonnée de la stratégie ou alors sa mise en œuvre prendra-t-elle d'autres voies moins visibles? Le modèle des trois cercles, très critiqué en Suisse, a été officiellement abandonné, mais une fois créé, le cadre *a priori* de pensée et d'action est demeuré. Il a rempli sa fonction politique.

En matière de politique d'immigration et du droit d'asile, la Suisse¹⁵ est un laboratoire de l'Europe, bien qu'elle ne soit pas un État aussi puissant que certains des États fondateurs du « laboratoire Schengen » et ne fasse pas partie de l'U.E.¹⁶. Il est possible d'y observer **ce qui fait et ceux qui font le lit d'un totalitarisme néolibéral** en train de couvrir sous les cendres chaudes des oligarchies libérales, nationales, sécuritaires européennes. Nous allons voir, que cela concerne, ce que Hannah Arendt¹⁷ a appelé la « superfluité humaine », c'est à dire le fait que pour un régime/système politique (nazi) les humains sont devenus superflus, acosmiques après avoir été privés de toute appartenance politique, dans les circonstances historiques connues. Qui marque l'époque post-totalitaire où nous vivons. Michel Foucault¹⁸ de son côté, en réfléchissant sur la nature du pouvoir dans la modernité a réfléchi à la domination en termes de « bio-pouvoir », ce qui reste à discuter. Cela pose des questions spécifiques à la survie, à la résistance¹⁹ et à la création politique de la démocratie « radicale », à l'exigence de défense de la société comme on le verra (Castoriadis). En bref, l'enjeu est de dégager pour la pensée et l'action, la double dynamique du pouvoir de domination et de résistance, de création dans la politique de construction de l'Europe ces prochaines années.

A. L'invention suisse du modèle dit des «trois cercles»

Le modèle dit des « trois cercles » est une invention qui est apparue dans les failles de l'État de droit déjà bien limité aux frontières nationales, aux rapports de classe et aux rapports de sexe dont il ne pourra pas être question ici²⁰. L'invention s'inscrit dans une série de dispositifs étatiques de certains secteurs de l'État, la police, mais surtout la bureaucratie policière. Mais elle a des effets sur d'autres secteurs de

¹⁵ Même si elle se contente d'accords bilatéraux et d'accords de collaboration policière sans réel contrôle et sans réel intérêt des parlementaires suisses.

¹⁶ Une autre invention suisse, la prise des empreintes digitales utilisées comme moyen d'identification pour les requérants d'asile a aussi été proposée par la Suisse et appliquées par les polices européennes (Voir à ce propos, les différents numéros de *Fortress Europe*).

¹⁷ H. Arendt, *Sur l'antisémitisme*, Paris, Calmann-Lévy, coll. « Diaspora », 1973, 283 pages.

¹⁸ M. Foucault, *Il faut défendre la société : Cours au Collège de France (1975-1976)*, Paris, Gallimard-Seuil, coll. « hautes études », 1997, 283 pages.

¹⁹ H. Arendt, *Philosophie de l'existence et autres essais*, Paris, Seuil, coll. « Bibliothèque philosophique Payot », 1995, 216 pages.

²⁰ Je pense notamment à l'inscription des persécutions spécifiques faites aux femmes dans la définition de la notion de réfugié qui a fait l'objet d'un âpre débat parlementaire et de la société civile en Suisse lors de la dernière révision de la LSEE et de la LAS et qui n'a pu être obtenue, contrairement au Canada.

l'État et de la société. Elle indique peut-être une transformation profonde de l'État et de son rôle. L'invention apparaît à un moment historique où réémergent ce que j'appelle des « métaphysiques de la catastrophe » à propos des étrangers-barbares, de la fin du travail, etc. qui fixent et figent l'imaginaire et l'action dans l'ordre de la nature, l'ossature du racisme bien connu et pourtant souvent dénié. Elle intervient à un moment où réémergent sous de nouveaux visages des vieilles pensées préconisant l'eugénisme naturaliste²¹ et aussi des débats autour du statut d'Auschwitz en Allemagne avec la « querelle des historiens », les prises de positions de Martin Walser contrecarrées par celle de l'historien germano-américain Fritz Stern, lauréat du prestigieux prix de la paix des libraires allemands à Frankfurt.

Elle intervient au moment où réémergent aussi d'autres discours liés à des pratiques populistes xénophobes, nationalistes qui vont de la Dalmatie, en passant par l'Autriche, le nord de l'Italie, la Suisse, autour des Alpes. Ces discours ne sont plus l'apanage d'une petite bourgeoisie effarouchée par le capitalisme sauvage de la grande industrie de production (initiative Schwarzenbach, années 1970 en Suisse). Ils sont tenus par J. Haider dont les parents étaient des nazis, dont la fortune provient du pillage des biens d'une famille juive en Carinthie, qui a beaucoup d'identités très alléchantes et modernes adaptées à divers publics (Haider, en Autriche). Ils sont tenus par un grand patron de multinationales (Blocher, en Suisse) qui fait ses profits en se jouant des frontières nationales (protectionnisme), en appelant à côté des grands patrons de multinationales²² les travailleurs suisses à être courageux (*Mut*) tout en tenant un discours nationaliste populiste anti-étrangers et du moins d'État. Il faudrait décrire le panorama européen et discuter le « populisme alpin » (Rumiz, 2000). D'autres se sont attelés à cette tâche et je renvoie à leurs travaux.

Dans un tel contexte théorique - discours académiques - et politiques - discours d'hommes politiques -, nous allons voir en quoi le modèle suisse est à la fois un outil du pouvoir policier (Office fédéral des étrangers) transmis et repris sans autre par le pouvoir exécutif majeur de la présidence suisse (Conseil fédéral) qui en l'institutionnalisant énonce un discours raciste.

Le modèle des trois cercles, avec l'ensemble des dispositifs, des outils mis en œuvre dans les politiques d'immigration et du droit d'asile. Ils s'inscrivent dans l'atteinte de droits fondamentaux, la disparition du droit d'asile et l'installation d'une protection provisoire hors de l'État de droit. Qui s'articule avec des politiques d'intervention guerrière et des politiques de rapatriement et de reconstruction coordonnées qui réfèrent à une autre culture politique que celle de la philosophie du contrat²³. Tout en déplorant la disparition de l'État de droit et la référence aux Droits

²¹ P. Sloterdijk, *Critique de la raison cynique*, Paris, Bourgois, 1987, 670 pages.

²² A. De Pury, H. Hauser et B. Schmid, 1996 : *Ayons le courage d'un nouveau départ. Un programme pour la relance de la politique économique de la Suisse* (Le livre blanc), Berne, Orell Füssli, 1996.

²³ M.-C. Caloz-Tschopp, *Les sans-État dans la philosophie d'Hannah Arendt : les humains superflus, le droit d'avoir des droits et la citoyenneté*, Lausanne, Payot, coll. « sciences politiques et sociales », 2000, 480 pages.

de l'homme²⁴, on s'interroge sur ce qui est en train d'advenir en terme de cadre et de vie politique.

B. Qu'est-ce que le modèle des trois cercles?

Le modèle de recrutement de main d'œuvre dit « des trois cercles », a été rendu public dans un rapport du Conseil fédéral suisse en 1991 sur la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés²⁵. Il nous est impossible ici de procéder à une analyse fine de la logique argumentative du document. Tenons-nous à l'essentiel.

Le Conseil fédéral suisse précise que le modèle s'inscrit dans le cadre de principes directeurs: « La sauvegarde des principes vitaux économiques et écologiques, le maintien de la paix sociale et de notre identité nationale, l'orientation des activités de l'État selon des principes éthiques et humanitaires ainsi que l'intégration de la Suisse dans le futur espace européen sont autant de prémisses de la politique future à l'égard des étrangers et des réfugiés, prémisses auxquels tous les intérêts particuliers devront être subordonnés » (C.F., 1991, 30). Il est présenté dans le troisième chapitre concernant les objectifs et mesures « à l'égard des étrangers » (distincts de la politique d'asile). Le Conseil fédéral suisse pose deux priorités, « l'ouverture européenne » et « maîtriser la pression migratoire croissante du Sud vers le Nord et de l'Est vers l'Ouest », ainsi que trois objectifs; un « rapport équilibré entre Suisses et étrangers », « maîtriser la pression migratoire », « conserver ses avantages en tant que place économique » (C.F., 1991, 12). Pour mettre en oeuvre l'ouverture, il hiérarchise le droit à la libre circulation et à l'immigration de travail (libre circulation, circulation restreinte, circulation interdite en direction de la Suisse et de l'Europe, sauf rares exceptions), régie selon trois cercles, le « cercle intérieur » (pays C.E. aujourd'hui U.E. et A.E.L.E.), le « cercle médian » (U.S.A., Canada, Japon, dans le futur certains pays de l'Europe centrale et de l'est) et le « cercle extérieur », c'est-à-dire tous les autres États.

En résumé, le modèle, par une politique de limitation - flexible ou stricte - de la libre circulation de la main d'oeuvre en direction de la Suisse, introduit une fracture dans la matérialité des rapports politiques et dans la représentation réel. On trouve à peu près la même logique de pensée dans les textes fondamentaux de Schengen (Caloz-Tschopp, 1991)²⁶. Le modèle divise le réel en deux, entre un *dedans* et un *dehors*, (cercle intérieur et extérieur) en prévoyant des conditions d'accès au cercle intérieur par la libre circulation de la main d'oeuvre de manière sélective et hiérarchisée en fonction des besoins économiques et des choix politiques intérieurs et internationaux de la Suisse. En élaborant ainsi un outil de gestion « équilibrée » de l'immigration, les autorités suisses concernées construisent un outil de violence matérielle et une frontière dans l'imaginaire de la division économique et

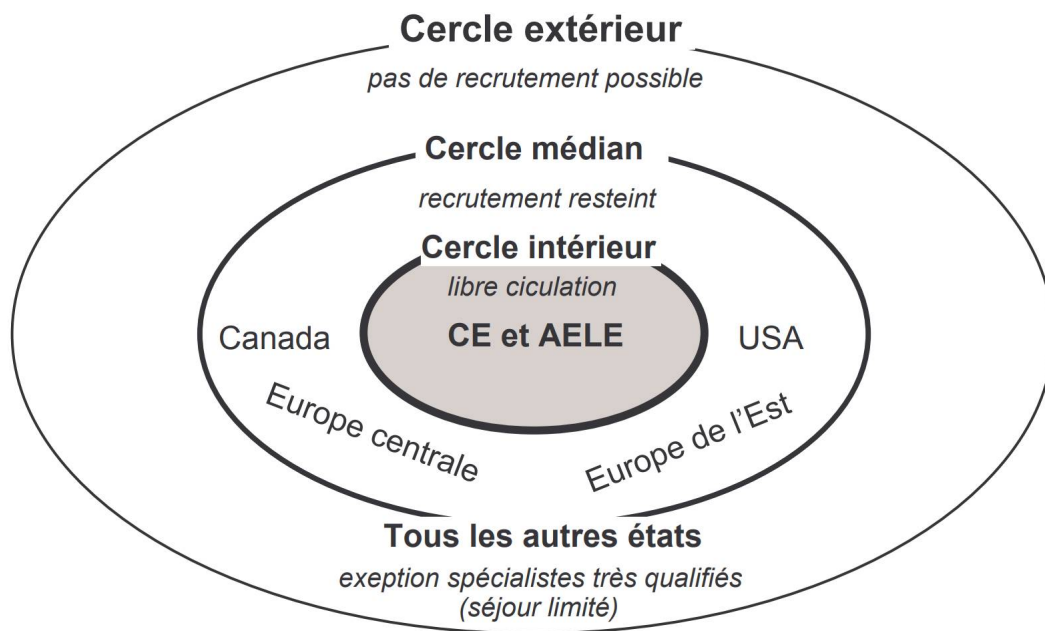
²⁴ L. Van Outrive et al., *Police et sécurité : contrôle social et interaction public-privé*, Paris/Montréal, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1999, 214 pages.

²⁵ Rapport du Conseil fédéral sur la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés du 15 mai 1991, Berne (no. 91.036) [ci-après C.F. 1991].

²⁶ Nous avons montré à propos des textes de base de l'Europe de Schengen comment se mettait en place dans la pensée cette même logique du *dedans* et du *dehors* divisant le « sud » et le « nord ».

politique du monde (par exemple, l'Algérie est-elle plus éloignée, plus extérieure que les U.S.A.?) Les travailleurs immigrants et les réfugiés, ainsi que leur pays d'origine sont de fait classés en deux zones qui (dé)construisent un espace « nord » et « sud », (avec une zone « médiane » de passage, de négociations). Mais, par une telle modalité de gestion, ils font autre chose. Soulignons maintenant les caractéristiques notoires du modèle des trois cercles des autorités suisses.

IV. Le modèle suisse des “trois cercles” pour la politique à l’égard des étrangers (1991)



Cette image provient directement de l'auteur.

A. La police totalitaire remplace le politique

En matière d'étrangers, nous savons que l'État de droit est radicalement limité par la distinction supposée naturelle entre *national-étranger*²⁷ doublée de

²⁷ A. Sayad, *La double absence: des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, coll. « Liber », 1999, 437 pages.

racisme. « La police remplace le politique » (N. Busch, 1994). Du point de vue de la philosophie politique et du droit, ce phénomène peut être nommé en terme d'installation d'un « État social sécuritaire » (Tafelmacher, 1996) ou de passage d'une oligarchie libérale à une oligarchie sécuritaire dans l'immigration et d'autres secteurs. Les principes d'équilibre et de contrôle des trois pouvoirs, l'existence de contre-pouvoirs ont été ignorés ou balayés. Un secteur bureaucratique et policier de l'État a imposé, sans débat parlementaire et public, sa stratégie, sa vision, ses dispositifs, son outil au pouvoir exécutif majeur d'un pays: le Conseil fédéral. En clair, les principes, la substance d'une philosophie politique libérale ont été mis en cause par le pouvoir disciplinaire d'une police qui a tendance à devenir totalitaire.

Dans ce cadre, un des enjeux contemporains où la bureaucratisation de l'État à visage policier se développe, est la fabrication d'un outil, d'un dispositif - dans ce cas un modèle - pour résoudre de nouveaux problèmes (intégration à l'Espace économique européen, mondialisation). Il pose la question de la responsabilité collective quant à un outil²⁸ qu'utilisent des milliers de fonctionnaires d'État.

Ce cas de figure est particulièrement en usage pour les étrangers et dans les mesures de police, mais pas seulement. Les dispositifs, les outils et leur usage sont le cadre privilégié de la violence d'État disciplinaire, voire plus. En clair, l'usage des dispositifs, outils (pensons à l'évolution de l'outil statistique par exemple), bien qu'il concerne en premier chef les étrangers, concerne aussi ceux qui sont officiellement reconnus membres de la communauté politique et qui sont sous les feux de l'exclusion. L'existence, l'usage et les finalités de dispositifs et d'un outil concerne la vie en commun de tous dans nos sociétés. Le peu de réactions durant les premières années après la sortie du modèle des trois cercles - avalisant de fait l'idéologie nationaliste et différentialiste - montre bien l'emprise de la société bureaucratique et policière sur les sujets politiques reconnus et invisibles dans la société. Mais il y a plus.

B. L'amalgame des différences nationale, culturelle, ethnique et... raciale

Quant à « l'admission de ressortissants étrangers »²⁹, le critère « national » est le pilier de la politique à l'égard des étrangers. Le fait d'être ou non « national » (ici Suisse) est la distinction discriminative catégorielle de base de la réserve introduite quant à l'adhésion de la Suisse à la Convention internationale de 1965³⁰. Le Conseil fédéral suisse ne considère pas une telle différence comme étant raciste, alors qu'il rappelle par ailleurs que « la Convention définit la discrimination raciale comme une distinction ayant pour but ou pour effet d'empêcher la reconnaissance ou la jouissance, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés

²⁸ Max Weber a bien montré que la bureaucratisation de la société amène à l'impersonnalisation des rapports sociaux. C. Colliot-Thélène, *Max Weber et l'histoire*, Paris, PUF, 1990, 121 pages.

²⁹ Conseil Fédéral, Rapport sur l'admission de ressortissants étrangers, 1992, 27.

³⁰ Avec un argument de pratique analogique entre la Convention et la Suisse : « Comme nous l'avons déjà relevé à plusieurs reprises, la Convention autorise, à l'article premier, 2e al., des distinctions entre ses propres ressortissants et les ressortissants étrangers » (CF, 1992, 26). Nous ne pouvons pas faire ici une analyse juridique critique d'une telle argumentation fallacieuse.

fondamentales » (CF, 1992, 27). En clair, le Conseil fédéral n'ignore pas la définition large du racisme, tout en la mettant en oeuvre à propos de la distinction nationale et tout en déniaut qu'il pratiquerait le racisme au nom d'autres différences (CF, 1992, 27):

En règle générale, le droit suisse n'opère une distinction qu'entre ressortissants suisses et étrangers, sans attacher de conséquences juridiques à une appartenance ethnique ou raciale particulière ou à une nationalité particulière [...]. C'est uniquement dans le domaine de l'admission de ressortissants étrangers que le droit suisse se fonde indirectement sur la nationalité des personnes qui en font la demande.³¹

Pourtant en abordant l'intégration à propos du modèle des trois cercles et à propos de la ratification de la Convention de 1965, par le biais du critère de la différence culturelle, le Conseil fédéral, tout en confirmant le critère de la différence nationale avance un autre critère discriminatif, le critère « ethnique » imbriqué dans celui de la différence culturelle. Le texte commence par rappeler que c'est le système des « pays de recrutement traditionnels » appliqué pour « l'admission au marché du travail ». Il précise que ce critère ne pose pas de problèmes pour le « cercle intérieur », ni pour le « cercle médian », mais qu'il en pose pour les ressortissants du « cercle extérieur ». Le recrutement traditionnel se double alors d'un autre critère, soit « l'appartenance de ces pays à la même culture ». Que signifie le terme culture ici? Pour le Conseil fédéral suisse, ce n'est pas un critère théorique, mais un critère extrêmement large et imprécis basé sur l'expérience (CF, 1992, 29):

Elle est basée sur l'expérience, qui enseigne que l'intégration des étrangères et étrangers est rendue considérablement plus difficile lorsque ceux-ci sont originaires de pays où les conditions sociales, culturelles, religieuses, politiques ou économiques sont fondamentalement différentes de celles que nous connaissons en Suisse.

Plus loin, la définition se resserre: « La politique suisse en matière d'admission à l'égard des personnes exerçant une activité lucrative est donc fondée sur le principe selon lequel les particularités ethniques et nationales des personnes venant de certains pays rendent en général plus difficile leur intégration dans notre société » (CF, 1992, 29). Plus loin, l'amalgame entre la différence culturelle, nationale, ethnique s'enrichit encore de la différence raciale: « Effectivement, le critère de la capacité d'intégration rend assurément plus difficile l'admission des ressortissants appartenant à d'autres groupes ethniques ou à d'autres races, en raison

³¹ Voir à ce propos E. Asbjorn, in *Commentaire sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuse et linguistiques*, Peaceful and Constructive Resolution of Situations involving Minorities, Tokyo, Université des Nations Unies, 1995.

de leur capacité d'intégration restreinte » (CF, 1992, 29). Soulignons un paradoxe. Un tel amalgame confus intervient dans un texte servant à ratifier une convention internationale contre le racisme.

C. La fracture de « civilisation »

Un tel amalgame différentiel et raciste fondant l'admission et l'intégration des « étrangers » ne s'arrête pas là. Dans le texte de 1991, le Conseil fédéral suisse installe, à propos des migrations, une autre division encore plus profonde et irréductible dans la mesure où il s'agit d'une représentation tout particulière de la survie de l'humanité : la primauté de la civilisation du « nord » et l'exclusion d'une partie majoritaire de l'humanité de la civilisation du « nord », nous conduisant ainsi à nous interroger sur la question du régime politique. Il n'y a plus seulement une division du genre humain, mais une séparation entre une « civilisation » dominante et le reste du monde. Dans une telle division, la nature joue un nouveau rôle.

L'articulation entre *culture* et *civilisation* prend un nouveau détour par la *nature* (ressources de la planète) pour exclure en naturalisant non plus seulement des êtres humains ou des groupes sociaux qui, du fait de ne pas être intégrables, deviennent de fait potentiellement jetables (d'où le lien entre l'élimination des déchets et le refoulement des réfugiés déchets qui apparaît depuis quelques temps dans les discours), mais des pays ne faisant pas partie de la « civilisation » dominante du « nord ».

Le dernier paragraphe du rapport du Conseil fédéral suisse (C.F. 1991, 32), le signale clairement, à propos des « aspects à long terme », du « fossé grandissant entre les États riches et les États pauvres, les régions politiquement stables et celles ébranlées par les crises » (CF, 1991, 32).

Il s'avère de plus en plus que si les pays du tiers monde venaient à copier ce modèle de société (de la Suisse, l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du nord, le Japon, l'Australie, certains État du sud-est asiatiques), à supposer que cela soit possible, on aboutirait à une catastrophe écologique [...]. Force est de constater que les critères de civilisation que connaissent nos sociétés occidentales ne peuvent servir de modèle à un ordre mondial qui soit viable.

En résumé, implicitement, pour que la « civilisation » du « nord » puisse continuer à produire, à consommer, à vivre comme elle le fait aujourd'hui, le « sud » doit être exclu du mode de vie, de la « civilisation » du « nord ». Une nouvelle frontière, de survie, entre des civilisés protégés par un cordon sanitaire et des nouveaux barbares est dessinée à l'aide de l'argument de la survie écologique (biens de la nature limités destructibles). La nature intervient pour raciser [sic], mais d'une autre manière que dans les théories racistes du XIX^e siècle. Ce ne sont plus seulement des êtres humains singuliers, des groupes sociaux qui sont racisés [sic] mais des pays du « sud ». Le modèle contient un non-dit de taille: jusqu'où le « nord » pourra-t-il

vivre une vie séparée et même imaginer la vivre? Les angoisses perceptibles dans le texte nous indiquent cependant que le doute s'est glissé dans le cœur des résidants du « nord » qui ont écrit le rapport. Quelles sont les limites du montage de séparation réelle et imaginaire d'une « civilisation » dominante coupée du reste du monde alors que la codépendance, loin d'être l'universalité abstraite de Kant, est le visage matériel de l'universalité dans l'ensemble des rapports économiques et politiques et des rapports entre humains et nature? Quelles sont les limites d'une telle guerre postulée logiquement d'une « civilisation » contre le reste du monde dès lors que l'on ne peut ignorer la codépendance planétaire?

IV. L'U.E. : Les cercles remplacent la forteresse

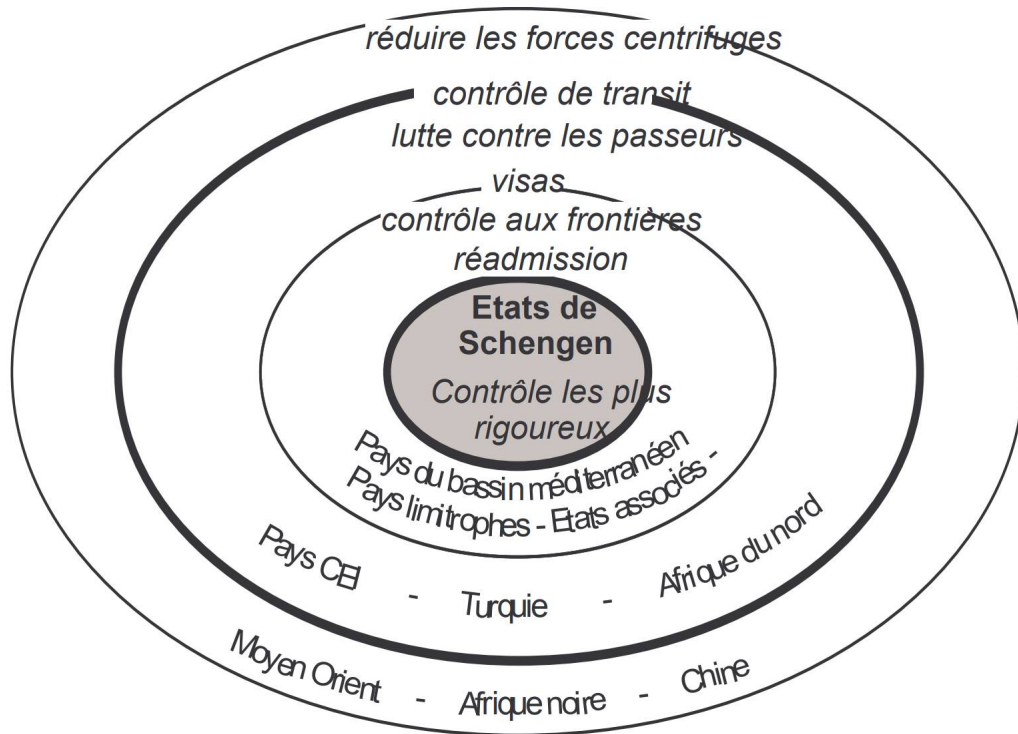
L'image des cercles serait-elle spécifique à l'imaginaire d'un petit pays riche, isolé au centre de l'Europe hanté par la peur de l'envahissement des étrangers? Surprise. Un modèle des cercles apparaît dans le document de la présidence autrichienne de l'U.E. de juillet 1998.

Le rapport de la présidence autrichienne de l'Union européenne³² (U.E. juillet 1998) à circulation restreinte - qui a déjà été édulcoré dans une deuxième version de septembre 1998 - laisse entrevoir une stratégie, des plans futurs pour les cinq à dix prochaines années autour de trois axes: 1) l'action sur la pression migratoire, 2) la maîtrise de l'immigration et 3) le renforcement de la position des immigrés légaux. Il propose toute une série de mesures dont, par exemple, l'abandon du droit individuel subjectif à l'asile³³ en la remplaçant par une conception du droit d'asile qui serait une offre du pays d'accueil et l'aide au développement lié à la politique policière et militaire. Le document précise qu'il s'agit d'un « mécanisme complémentaire [qui] ne porterait aucune atteinte au droit individuel et personnel de demander l'asile que prévoit la convention de Genève » (UE 1998, 32).

³² Union européenne. Document de stratégie sur la politique de l'UE en matière de migration et d'asile, 1.7 1998, Bruxelles. CK4-27-ASIM 170, 1^{er} juillet 1998. (Voir en particulier, paragraphes 13, 60, 61, 62, 63 et 116, 117, 118).

³³ Le déni formule l'ambiguïté tautologique qui est une nouvelle fois la règle : supprimer le droit d'asile comme droit de la personne inscrit dans une Convention internationale, tout en affirmant qu'il subsiste en tant que droit individuel et que la Convention subsiste.

Le modèle des quatre cercles de l'U.E. en matière de politique d'immigration (1998)



Cette image provient directement de l'auteur

Dans le document de l'U.E., le modèle des quatre cercles est représenté ainsi: le *premier cercle* est constitué des pays de l'espace Schengen. Le *second cercle* réunit les pays candidats à l'adhésion à l'U.E. et des pays méditerranéens. Ces pays sont appelés (sanction quant à l'adhésion envisagée) à aligner leur politique d'immigration sur les critères de Schengen, en particulier pour les visas, le contrôle aux frontières, les politiques de refoulement et de rapatriement. Le *troisième cercle* concerne les pays de l'ancienne Union soviétique, la Turquie et l'Afrique du Nord. Ces pays sont appelés à se concentrer sur le contrôle des transits et la lutte contre les filières clandestines en échange de quoi ils bénéficieront d'une aide économique. Le *quatrième cercle* comprend le Proche-Orient, la Chine, l'Afrique noire. Les personnes en provenance du dernier cercle sont en principe exclues des possibilités d'immigration dans l'U.E. (sauf exception pour les cas économiquement rentables et

les riches). On voit s'ébaucher une philosophie de guerre par la militarisation des politiques d'immigration et d'asile ce que je ne reprends pas ici.

Un paradoxe central, colonne vertébrale du discours néolibéral structure tout le document. Dans la construction européenne la déréglementation, la flexibilité, la privatisation, l'État minimal côtoient la libre circulation des biens, des services et des capitaux. Quand il s'agit de mobilité des populations, le paradigme de la maîtrise, du contrôle, des freins à la liberté de mouvement sont la règle. Quand il s'agit de mobilité des biens et des capitaux, la liberté est de mise. Les migrants qui représentent en un certain sens, toutes les valeurs du néolibéralisme (desir de progrès, de prospérité, mobilité, sens du risque, engagement personnel), sont dénoncés, sanctionnés, jetés dans l'illégalité dès lors qu'ils mettent en oeuvre les valeurs pourtant préconisées pour les biens et les capitaux.

Dans le premier cercle des résidents « nationaux-européens » qui font partie des dominants, sont exclus des acteurs importants de la vie démocratique (Parlement européen, parlements nationaux, O.N.G.) et sont privilégiés les pouvoirs bureaucratique-policiers. Pour les autres, les dominés, le plan d'action établit plusieurs catégories de personnes placées à des degrés différents d'exclusion : les citoyens de l'Union, les ressortissants soumis à l'obligation de visas, les immigrants illégaux, etc.. L'accès à l'espace du centre, l'accès à la justice, à l'État de droit est un droit réservé à une minorité, non seulement d'individus, mais de pays³⁴. Lorsque les rapports entre les cercles sont définis, ils le sont en terme de rapports belliqueux.

Pour « limiter les flux migratoires » l'U.E. passe d'un système de contrôle des frontières externes de l'Europe à tout un ensemble de dispositifs et de mesures à tous les niveaux (arrivée, séjour, intégration, refoulement, éloignement, intervention dans les pays d'origine et de transit au niveau de la réadmission, de la politique économique, des droits de l'homme). Il y a un élargissement du système de contrôle à l'U.E., aux pays de transit et aux pays d'origine. D'un simple contrôle aux frontières externes, l'action de l'U.E. s'élargit et vise toutes les étapes depuis la première démarche du migrant jusqu'à l'arrivée du migrant dans le pays cible. À ces mesures policières de « gestion » des populations en mouvement du départ à l'arrivée s'ajoutent d'autres mesures d'incitation au développement, au respect des droits de l'homme et même des mesures militaires (N. Busch, 1999). Qu'en est-il de l'espace de liberté, de sécurité et de justice posé par l'U.E. confronté à la matrice des cercles?

Premier constat. En considérant *l'espace sur la carte du monde*, on voit que l'espace de l'U.E. est un petit territoire fermé sur la planète, avec un centre, référant du *dedans* et des territoires périphériques qui sont le *dehors* (dans lesquels les étrangers sont tolérés provisoirement ou alors refoulés, renvoyés, éloignés, la gradation se dictant à partir de la place à laquelle leur pays d'origine a été assigné et

³⁴ « Dans le cadre de ce système global, selon que l'on appartient à l'un ou l'autre cercle concentrique, le fait que l'on s'acquitte ou non des tâches que ledit cercle comporte aura des conséquences positives ou négatives pour le pays concerné. Ainsi, pour un pays appartenant au deuxième cercle concentrique, l'application des normes de Schengen sera, par exemple, une des conditions de l'adhésion à l'Union européenne; dans le cas des troisième et quatrième cercles concentriques, du respect des obligations dépendront, respectivement, l'intensification de la coopération économique et l'ampleur de l'aide au développement » (UE 1998, 21).

de leur statut, légal-clandestin). C'est un espace coupé en deux, surdéterminé et hiérarchisé, dont l'imaginaire est en pleine transformation. Pas d'espace planétaire global, mais un centre et des confins.

Deuxième constat. En considérant le *temps en tant qu'histoire*, l'espace de l'U.E. est considéré hors du temps de l'humanité, de l'histoire des migrations, du sort de l'humanité et même de la mémoire récente. Il est réduit à l'ordre et à des critères temporels où l'immédiat (cinq, dix ans, sans mémoire, sans projection dans l'avenir, sans responsabilité pour les générations futures par exemple) et l'urgence dictent leur loi. Pas d'histoire de moyenne et de longue durée.

Troisième constat. En considérant la *pluralité politique*, soulignons une évidence concernant les sujets politiques invisibles, les populations en mouvement. Ce ne sont pas des relations entre égaux c'est-à-dire entre sujets politiques reconnus dans un rapport de réciprocité, mais des rapports de domination et d'*apartheid* avec une logique d'exception et d'exclusion pour la plupart. Il y a des dominants, les résidents « nationaux-européens » du premier cercle à l'intérieur et les autres à l'extérieur avec qui sont établies des rapports hiérarchisés, de privilèges limités et d'exclusion pour la majorité d'entre eux.

Quatrième constat. Un quatrième principe n'existe pas pour l'U.E. : la *solidarité articulée à la réciprocité*. Ce principe est pourtant bien ancré dans la mémoire et la tradition politique de l'humanité. Il a des liens étroits avec le principe d'hospitalité à la base du droit international comme l'a bien montré Kant dans son traité de paix perpétuelle (1796) et aussi avec le principe de réciprocité fondamental en tant que pilier du droit international.

L'instauration de l'*apartheid* mondial de l'U.E. est *offensive* dans le modèle des cercles et non plus seulement *défensive* (forteresse). La forteresse invoquait le pouvoir féodal défensif de la forteresse avec ses fossés protecteurs. Elle entrait en résonance avec les peurs d'envahissement et les positions de repli de secteurs de la population européenne résidente. Elle est abandonnée après qu'elle ait été critiquée par divers milieux, secteurs de populations en Europe qui se réclament de l'ouverture et de l'hospitalité. Mais aussi peut-être parce que l'imaginaire de la forteresse devient anachronique dans les principes, les règles, la stratégie du nouveau régime politique qui émerge derrière la stratégie des cinq prochaines années de l'U.E.. La métaphore plus technique, abstraite des cercles appartient à un autre imaginaire plus sélectif, plus détaché de la population³⁵ et plus lié à certains pouvoirs de la bureaucratie policière et des militaires. Elle évoque le concept du « zéro-mort » de la culture bureaucratique et technico-nucléaire militaire et sa culture de « mégamorts » (Amati, 1984). L'intervention offensive par des moyens bureaucratiques, techniques et militaires abstraits et invisible devient la règle. Le visage d'un régime/système post-totalitaire est sorti de l'ombre dans le document de l'U.E. quand le modèle des cercles a été mis en rapport avec certains événements internationaux (Caloz-Tschopp, 1999). Une telle matrice s'inscrit dans la ligne de redéfinition des nouvelles doctrines militaires stratégiques qui passent de la *défense* à l'*intervention* modernisée, que l'on

³⁵ En Suisse, on pense à l'armée de miliciens peu à peu remplacée par une armée de professionnels avec un haut niveau technique d'armement.

a vu à l'oeuvre avec les bombardements depuis 5000 mètres d'altitude. Ces nouvelles doctrines de la guerre préconisent le droit à l'usage de la force si la sécurité des dominants du monde le postule. On a pu voir aussi les nouvelles imbrications entre l'aide humanitaire et le militaire qui en découle.

Au fil des pages des nombreux documents de Schengen, Dublin, de l'U.E., l'usage des trois mots - *liberté, sécurité, justice* - apparaît comme une manœuvre d'illusionniste accompagnant une philosophie de la politique qui se limite à une philosophie *d'apartheid* où la violence, non plus seulement policière³⁶ mais guerrière interventionniste contemporaine succède à la colonisation et à la période impérialiste. Elle est posée au nom d'une illusion de *maîtrise* des migrations. Celle-ci exprime la peur de l'infinitude de la liberté et le manque d'optimisme pour la pluralité humaine sur notre planète finie. Celui qui est catégorisé comme *Autre* n'est vu que comme un ennemi, un criminel et un trafiquant de drogue, voire même comme un fossoyeur de « civilisation » et même de possibilité de survie de « l'humanité ». Les documents de l'U.E. nous disent en filigrane qu'on ne vit plus dans un cadre de *paix*, mais dans un cadre de *guerre*. Ce qui n'épuise pas la question de la criminalité et du trafic de drogue qui devrait être traitée en la distinguant de la guerre et des migrations. Il hypothèque la construction d'une politique de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Il ne réussit qu'à vider les politiques d'immigration et du droit d'asile de leur substance. Le passage de l'action politique, à l'action policière et militaire, comme le montre bien les textes de 1999 de T. Mathiesen et de N. Busch conduit à l'utilisation de moyens qui mettent en danger à la fois la justice, la sécurité, la justice, les humains et la politique. Le visage du régime/système politique change dans l'ombre. Qu'advient-il?

V. La signification philosophique et politique de l'invention de la matrice des cercles

A. S'agit-il d'intolérance ou de liberté et d'égalité?

Dès lors, s'agit-il d'intolérance et de souveraineté? L'invention de cercles pour instaurer une logique de différence n'est pas nouvelle. Elle est même très ancienne. Elle n'est pas l'apanage de l'Europe non plus. C'est une *matrice de l'intolérance* et de la violence très ancienne dans l'humanité, nous dit Françoise Héritier, professeur honoraire d'anthropologie au Collège de France. Le *Soi* implique un *Autre* nécessairement différent et donc la mise en place de critères de reconnaissance. Dans les sociétés une telle logique se déroule autour de la *consanguinité/territorialité*. Elle apparaît tout d'abord pour les rapports de sexe, pour se poursuivre dans les autres rapports sociaux, dont les rapports étrangers-nationaux sont un des multiples exemples. Déjà Hérodote dans la Grèce ancienne, comme

³⁶ La définition et le rôle de la police changent, ce qui est l'objet d'un autre article.

l'explique bien F. Héritier, créait une distinction entre humains et non humains³⁷. Elle donne un autre exemple plus proche de nous dans le temps, qu'elle emprunte à Ph. Descola dans la forêt amazonienne³⁸.

« La logique de la différence ne devrait [pas] entraîner de façon automatique ni la hiérarchie, ni la défiance, ni la haine, ni l'exploitation, ni la violence »³⁹. Et pourtant, la domination est un fait historique constant, c'est une des faces du pouvoir, dont les modalités varient. La logique, la pensée en oeuvre, n'a pas trait à la différence, mais aux rapports de domination économiques et politiques historiques et mondiaux. À mon avis, elle n'implique pas seulement une question de souveraineté liée à la tolérance, catégories de la philosophie politique classique auxquelles se réfère F. Héritier. Ces catégories ont trait aux rapports Église/État lors de l'avènement des bourgeoisies libérales. Elles ont été reprises par Rawls pour tenter d'expliquer les tensions de la société multiculturelle nord-américaine. On se souvient que l'approche théorique de Rawls explique la situation des États-Unis mais s'avère limitée pour une prise en compte des rapports internationaux.

Or, ce qui a lieu, à propos du dispositif des trois cercles et ses enjeux, la nouvelle dynamique du pouvoir, le nouveau racisme ne peuvent être pensés, avec les catégories classiques de la philosophie politique de la souveraineté liée à la tolérance. Pour tenter de comprendre ce qui a lieu, notamment en matière de politiques d'immigration, du droit d'asile, mais aussi peut-être des politiques du travail et du chômage, de la santé, etc., il faut penser non plus seulement la souveraineté, la tolérance, mais la nature du pouvoir, du régime/système politique qui concerne l'État, la société, les sujets politiques (ou les non sujets) et aussi la violence extrême, invisible, la culture et la pratique de la guerre modernisée conduisant à l'élimination physique et à la mort. En clair, de reprendre les questions, les faits, les enjeux à la lumière de la liberté et de l'égalité. Je ne puis m'étendre sur ce point ici, mais je tiens à le signaler.

B. Le postulat exploratoire du totalitarisme néolibéral

À partir de ces questions, en quoi la matrice des trois cercles serait-elle une invention inédite? À quoi l'invention inscrite dans les rapports socio-politiques renvoie-t-elle aujourd'hui de l'ordre du général et du spécifique quant à la nature du pouvoir? Elle renvoie en fait, à être la matrice *universelle* et *spécifique* de ce que j'appelle à défaut d'un concept existant dans la classification des régimes politiques et sous forme de postulat exploratoire pour éveiller notre curiosité exploratrice, le *totalitarisme néolibéral*. Ce postulat permet en effet d'éveiller notre jugement pour

³⁷ Il plaçait, au-delà des barbares dans des cercles concentriques, des populations chimériques où la forme humaine n'apparaît que partiellement. Ces hommes-là se confondaient avec des animaux.

³⁸ « On retrouve ces mêmes cercles concentriques définissant des aires de sécurité maximale, d'alliance matrimoniale, de guerre, d'attaques potentielles en sorcellerie, dans des sociétés amazoniennes, comme les *Achuar* par exemple, où cette hiérarchie existe au sein du même. Il s'agit alors de zone procédurières où s'exerce une norme, une légalité. Au-delà est le monde de l'étranger absolu ». Voir : F. Héritier, *Policy making and diversity in Europe : escaping deadlock*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, 113 pages.

³⁹ *Ibid.*

explorer - en terme de régime/système politique, c'est-à-dire du « vivre ensemble » - les nœuds de tension existant entre une oligarchie libérale, nationale, républicaine, sécuritaire, et un autre régime politique qui est un mélange entre l'invention des nazis (totalitarisme) et le néolibéralisme. Qui peut advenir. Qu'il faut avoir le courage d'imaginer, de penser. Pour lui résister. Pour créer des alternatives.

C. La « superfluité humaine », Hannah Arendt

Lorsque j'envisage ce postulat exploratoire, j'ai en mémoire les travaux d'Arendt sur le régime/système totalitaire nazis en priorité. Rappelons brièvement, qu'elle a défini le totalitarisme comme un régime politique complètement nouveau, impensable dans les catégories de la philosophie politique classique qu'elle avait à disposition à l'époque.

Je ne reprends pas ici le débat sur le concept de totalitarisme amplement connu et parcouru dans des débats théoriques successifs, surtout avant la chute du Mur de Berlin⁴⁰. Je choisis une autre voie en mettant l'accent sur le noyau ontologique du régime/système politique totalitaire. Le paradoxe central de ce régime politique « sans précédent » est du point de vue de la domination externe⁴¹ la « superfluité humaine » (*human superfluity*), c'est-à-dire, la suppression des humains du régime/système politique et même du cosmos, qui a abouti à Auschwitz. Un régime/système politique qui est censé organiser les règles de la vie en commun, part du principe que les humains sont superflus du système, que le désert peut s'installer sur la planète. La métaphore est utilisée par Arendt⁴² dans un de ses très beaux textes sur la politique où elle parle du « désert et des oasis », c'est-à-dire de la domination destructrice et de la résistance. Rappelons simplement en quels termes Arendt décrit la superfluité humaine: « Les hommes, dans la mesure où ils sont plus que la réaction animale et que l'accomplissement de fonctions, sont entièrement superflus pour les régimes totalitaires. Le totalitarisme ne tend pas vers un règne despotique sur les hommes, mais vers un système dans lequel les hommes sont de trop. Le pouvoir total ne peut être achevé et préservé que dans un mode de réflexes conditionnés, de marionnettes ne présentant pas le moindre soupçon de spontanéité. Justement parce qu'il possède en lui tant de ressources, l'homme ne peut être pleinement dominé qu'à condition de devenir un spécimen de l'espèce animale homme »⁴³.

On peut saisir la radicalité du contenu d'une telle atteinte du genre humain en considérant le statut des sans-État dans l'œuvre d'Arendt⁴⁴. Les sans-État sont

⁴⁰ Je ne m'inscris pas dans le débat historique sur le concept de « totalitarisme » qui a tourné autour d'une comparaison entre nazisme et stalinisme, en fait pour caractériser le stalinisme...avec le danger de noyer l'originalité de la description du régime nazi (le risque de jeter le bébé avec l'eau du bain). Je m'inscris dans une volonté de renouvellement d'un tel débat après la chute du Mur de Berlin.

⁴¹ En plus des caractéristiques de l'organisation du système totalitaire qu'Arendt décrit avec brio dans le 3ème volume des *Origines du totalitarisme*, que je ne reprends pas ici. Voir : H. Arendt, *The origins of totalitarianism*, 2ed., London, Allen & Unwin, 1958, 520 pages.

⁴² H. Arendt, *Qu'est-ce que la politique?* trad. par S. Courtine-Denamy, Paris, Seuil, coll. «L'Ordre philosophique», 1995, aux pages 136 à 139.

⁴³ H. Arendt, *Sur l'antisémitisme*, vol. 3, Paris, Calmann-Lévy, 1973, à la p. 197.

⁴⁴ H. Arendt, *supra* note 19.

caractérisés par le fait « (qu') ils ne sont ni des minoritaires ni des prolétaires, (qu') ils sont en dehors de toutes les lois ». Ils souffrent d'une privation politique fondamentale : le fait d'être *sans-État*, *stateless people*, *Staatenlose*. Le manque politique des *sans-État* signifie pour Arendt qu'« ils sont aussi éloignés de la vie nationale des peuples que des luttes de classe de la société ». Privés de place, d'apparence. Privés de cadre - l'État -, d'appartenance politique, de tiers - *l'interesse*, l'espace public - pour se construire en tant que sujets politiques. Sujets politiques par défaut. Donc ils sont privés de pouvoir d'action, de pensée autonome partagée dans un espace commun. Exclus de l'histoire. Relégués dans une condition de superfluité (*superfluity*), non seulement dans le sens de quelque chose qui n'est plus nécessaire, mais d'un surplus (*Überfluss*, *Überflüssigkeit*) éliminable du système politique et du monde. Dépouillés de leurs droits en étant transformés ainsi en « cadavres vivants ». En danger d'être éliminés par tout régime politique dont la « fabrication industrielle de cadavres » a été mise en œuvre par la *Solution finale* et pourrait être le principe de gouvernement sous des formes inédites aujourd'hui, demain.

D. La banalité du mal comme mal politique

Le noyau ontologique paradoxal de ce régime politique sans précédent est du point de vue de la domination *interne* de la pensée, du psychisme des sujets politiques, la « banalité du mal », l'aliénation de la conscience qu'Arendt définit en tant que manque de pensée réflexive, par l'atteinte de la pensée consciente et du psychisme des humains par le système totalitaire. En d'autres termes, c'est la destruction d'une intériorité du sujet en relation avec lui-même et avec autrui par l'intermédiaire de l'espace public, détruit par le système totalitaire. Arendt l'a identifié dans le haut fonctionnaire nazi d'Auschwitz, Adolf Eichmann, l'homme sans âme, sans intérieur dans la bureaucratie aveugle. Lors du procès Eichmann, Arendt⁴⁵ montre que le sujet politique idéal du totalitarisme est un sujet non seulement par défaut, mais vide. Sans imagination articulée au sentiment, sans aptitude à la compréhension, au jugement, sans pensée réflexive du sens. Sans conscience de soi et des autres. Sans capacité de « conscience élargie » (Kant), c'est-à-dire sans pluralité. Le renversement de la banalité du mal est l'instauration d'une pensée consciente, auto-réflexive des sujets politiques dans les pratiques politiques et bureaucratiques.

Le mal politique extrême, inventé par des humains sous la double forme de la superfluité humaine et de la banalité du mal, a été érigé en mode et but de gouvernement par le système totalitaire: anéantir la spontanéité humaine, la liberté, la pluralité, l'espace public et la possibilité de la liberté de pensée, d'action, de parole et

⁴⁵ J'écris cela au moment pratiquement où s'ouvre une action en justice à Londres touchant à la *Solution finale*, la plus importante depuis l'exécution d'Eichmann. Il s'agit d'un procès intenté par David Irving, auteur anglais d'ouvrages contestés sur l'époque nazie, à Deborah Lipstadt, un professeur américain spécialiste de l'histoire de l'antisémitisme qui l'a accusé de révisionisme. Voir : H. Arendt, *supra* note 17.

de jugement des sujets politiques en relation (pluralité). Instaurer l'humain sans pensée et sans conscience. Instaurer l'humain superflu.

E. Le « bio-pouvoir », « faire vivre et laisser mourir », Michel Foucault

On peut se demander, si la « superfluité humaine » des nazis est le noyau dur philosophique, ontologique de ce que Foucault décrit de son côté, sous le terme de « bio-pouvoir » dans sa leçon au Collège de France du 17 mars 1976⁴⁶. Dans le lit du totalitarisme enrichi du néolibéralisme, la « superfluité humaine » d'Arendt serait alors mise en oeuvre, au-delà de l'exemple historique nazi dans l'ensemble des modalités de gestion du pouvoir moderne que Foucault appelle le « bio-pouvoir » consistant à « *faire vivre et à laisser mourir* ».

Nous ne serions plus dans le paradigme de la société panoptique de surveillance que Foucault a lui-même décrit à propos du système carcéral, et à quoi renverrait le système policier qui va en se perfectionnant. Que l'on voit par exemple à l'oeuvre dans les paradoxes du repérage statistique des clandestins (*les rendre visibles pour régulariser leur présence en terme de profit, tout en ne leur accordant pas de place dans l'espace public*). Bien que le paradigme disciplinaire policier existe, on a vu qu'il est relayé de plus en plus par d'autres dispositifs de régulation.

Ainsi, en bref, avec l'avènement du totalitarisme néolibéral on serait dans un autre paradigme encore plus préoccupant, celui du « bio-pouvoir ». Foucault tire la conclusion qu'un tel paradigme implique de repenser les rapports entre pouvoir et résistance, qu'il « faut défendre la société ». Que l'on n'est plus sur le terrain du droit existant, mais de la lutte, que l'on ne se retrouve pas dans l'ordre de la loi, mais dans celle de la stratégie, ce qui reste à discuter. À partir des travaux d'Arendt et de Foucault, il nous faut, en tout cas, repenser radicalement la question du pouvoir et du régime/système politique. Je n'aurais pas le temps ici d'en faire toute la démonstration. J'en donnerai les grandes lignes pour réfléchir.

En aval de la matrice des cercles, on peut voir à l'oeuvre les transformations étatiques, inter-étatiques dans des dispositifs, instruments de plus en plus sophistiqués, les stratégies bureaucratique-policieres mises en place appuyées par l'armée, impliquant l'intervention préventive dans les zones de conflit, la fixation des populations dans certaines régions du monde par les visas, la classification des pays habilités à produire des réfugiés, les amendes aux compagnies d'aviation qui acceptent des personnes sans papiers validés, la dissuasion active, l'élimination du statut de réfugié, l'emprisonnement, l'éloignement forcé par charters, par bateaux et toutes les autres mesures que nous connaissons. Elles vont de l'exigence absolue des papiers d'identité, à la carte à puce (mise à l'essai par Microsoft au Haut Commissariat pour les Réfugiés de l'ONU pour le Kosovo), aux empreintes digitales et probablement bientôt l'ADN comme moyen technique de contrôle, à l'organisation

⁴⁶ *Supra* note 17, aux pp. 216-245.

de charters quand les compagnies d'aviation refusent des réfugiés déboutés à leur bord⁴⁷. Etc., etc.

L'invention des cercles est une matrice qui s'inscrit dans un dispositif plus large et complexe. Qui considère de moins en moins des individus, les droits des personnes et de plus en plus « l'homme-espèce » comme le dit Foucault, en parlant du bio-pouvoir. Il s'agit de « *faire vivre et laisser mourir* » non plus le genre humain mais l'espèce humaine naturalisée, *biologisée*. Faire vivre qui? Laisser mourir ceux qui sont classés dans l'espèce humaine? Faire vivre ceux qui sont considérés comme faisant partie du genre humain. Laisser mourir des humains considérés en surplus et donc déclassés. La gestion de l'immigration en Europe (entrée, refoulement) rejoint dans sa logique la politique face au SIDA dans le monde et en Afrique en particulier. Elle rejoint des choix des lieux et des modalités d'ingérence et d'intervention militaires (Irak, Sierra Leone, Rwanda, Kosovo, Timor oriental, etc.). En fonction des exigences d'équilibre et de l'urgence du bio-pouvoir, est posé le choix du *qui faire vivre et qui laisser mourir*. Voilà où se trouve l'affrontement guerrier de « civilisation » dont parlait le modèle suisse des trois cercles. Il faut « faire vivre » les Européens et les habitants des niches privilégiées de l'hémisphère nord, tout en considérant superflus pour les... « laisser mourir », les millions d'autres. Restez chez vous pour mourir. Ne bougez pas. Ne soyez pas mobiles, même si la mobilité est une de nos valeurs-clés. Ne faites pas comme nous, ne vous développez pas comme nous, ne consommez pas comme nous, parce que sinon, nous allons tous mourir. Nous voulons vivre et vous devez mourir.

La matrice des cercles ne fait plus partie de l'imaginaire de forteresse qui renvoyait au système disciplinaire policier, de l'usage de la force répressive et défensive. Elle est la base d'une stratégie d'un régime/système politique offensive de régulation de l'humain superflu par le bio-pouvoir. Il exprimerait en fait la recherche planifiée d'un équilibre fragile, d'une gestion de phénomènes collectifs, aléatoires, imprévisibles que l'on essaie d'inscrire, de stabiliser dans l'urgence et une durée imprévisible dans l'espace planétaire. L'ensemble des dispositifs mis en oeuvre seraient un mélange entre une mise en place de mécanismes disciplinaires policiers classiques et une mise en place de mécanismes de sécurité autour de l'aléatoire et de l'urgence (matrices, prévisions, estimations statistiques, mesures globales d'intervention sur les phénomènes globaux et non plus seulement locaux, etc.). Il s'agirait d'optimiser un état de vie, d'obtenir des états globaux d'équilibration, de régulation, comme écrit Foucault⁴⁸. Il ne s'agirait plus seulement de discipline à imposer à des individus isolés, mais de régulation globale sur les effets de masse (ici de population). L'État au sens large (non plus seulement l'État national, mais les États-nations, les groupes inter-gouvernementaux, les structures militaires), d'appareils de discipline serait en train de devenir des appareils de régulation, non plus seulement de la mort au sens classique, mais de la *mortalité* dit encore Foucault⁴⁹.

⁴⁷ On sait, par exemple, que la police belge a acheté un Boing pour organiser les refoulements et qu'elle ne l'utilise pas encore à cause des réactions politiques.

⁴⁸ *Supra* note 17, à la p. 220.

⁴⁹ *Ibid.*

La matrice des cercles contient l'invention de la « superfluité humaine » (Arendt). Elle serait en train d'intégrer la logique post-totalitaire du « faire vivre et du laisser mourir » dans sa conception même. Voilà le nouvel imaginaire mis en pratique, notamment dans la matrice des cercles. Voilà où se trouverait l'affrontement guerrier entre civilisations évoqué dans le modèle des cercles du gouvernement suisse aujourd'hui que l'on retrouve dans l'U.E. Ce ne serait plus une relation guerrière traditionnelle. Ce serait une guerre paradoxale qui implique l'action et l'absence, la suspension de l'action dans la perspective d'une sauvegarde de la vie d'une minorités de privilégiés qui s'autoprotègent (*laisser mourir*). Ce ne serait plus un affrontement entre armées classiques (on l'a vu avec la notion du *zéro-mort!*), mais une régulation de type biologique impliquant la « superfluité humaine » inscrite dans la philosophie, l'action du « bio-pouvoir ». La mort de l'autre, le laisser mourir, gérer la mortalité, c'est ce qui rend la vie d'une petite couche minoritaire possible. L'autre est un ennemi à laisser mourir, mais plus un adversaire classique auquel il faut que je m'affronte, d'égal à égal, en prenant le risque de mourir comme dans une guerre classique. Il n'y a plus de héros classique. Achille a été remplacé par Eichmann. L'affrontement est donc hors de propos. Les monuments aux morts aussi. Après avoir considéré l'Autre comme superflu, pour vivre, il suffirait de laisser mourir celui qui est classé comme l'ennemi. Voilà quel serait le visage du nouveau racisme qui est en fait l'acceptation du fait que faire vivre une minorité de l'humanité dans des niches préservées, c'est laisser mourir la majorité de l'humanité. Voilà le visage de l'exercice officiel du droit de tuer contemporain qui se développe sous nos yeux aveuglés. Tout simplement tuer... en laissant mourir, écrit Foucault.

En réfléchissant à une telle perspective, on explique la tendance à la disparition de toute philosophie du contrat et des droits liés à la reconnaissance de la valeur inestimable de chaque individu, se réclamant de valeurs libérales en matière d'hospitalité et du respect des droits, comme les Droits de l'homme, le droit international humanitaire, etc.). On peut le constater dans une nouvelle proposition qui est en train d'être formulée par l'Office du Délégué aux Réfugiés de Suisse à l'Union européenne à propos du « statut temporaire » inventé pour « gérer » les renvois forcés et couvert par un discours sur « l'action humanitaire »⁵⁰ (Gerber 2000). On comprend les transformations à la fois des systèmes et de l'imaginaire policier⁵¹, les glissements vers d'autres dispositifs plus globaux et abstraits. On comprend la présence de « zone grise » du totalitarisme néolibéral et les transformations de la pensée, de conscience réflexive de sujets politiques, en pensée-calcul, en cynisme mâtiné d'ambiguïté. On comprend l'effacement de tout statut de droit et l'installation de la superfluité juridico-politique pour des millions d'humains. La dissimulation⁵², le mensonge, le détournement, la transformation de bonnes idées en pratiques paradoxales, ambiguës, cyniques, perverses qui deviennent les formes contemporaines de la banalité du mal vécue, pratiquée par des sujets politiques dans

⁵⁰ Je travaille en ce moment à cette question qui fera l'objet d'un article.

⁵¹ Cet article qui parle aussi du modèle des cercles, est une analyse d'un document de la police fédérale concernant l'organisation des refoulements en Suisse. M.-C. Caloz-Tschopp, supra note 23.

⁵² Par exemple, un appel est lancé pour aider les populations « sur place » pour justifier l'argument du non-accueil et les renvois inhumains et injustes, des Bosniaques, des Kosovars, des Algériens, etc. tout en diminuant les crédits au développement.

leur existence et leur travail. Il n'est plus étonnant que les tracasseries bureaucratiques soient impersonnelles et abstraites.

Le pragmatisme bureaucratique et policier, en train de se transformer dans le nouveau régime/système politique a inventé une matrice, des pratiques⁵³, des dispositifs qui le dépasse. Jour après jour, il invente un cocktail où l'on retrouve en concentré, la superfluité humaine distillée à petites doses, la banalité du mal (manque de pensée réflexive), les valeurs néolibérales (efficacité, mobilité, rationalisation, planification, moindre coût, privatisation visant à une recherche d'équilibre instable qui maîtrise l'imprévisible, etc.) recyclées dans les pratiques médiatiques actuelles.

Ces inventions, ces pratiques semblent échapper à l'intention de leurs auteurs. Ce n'est plus l'intentionnalité qui est en cause dans le nouveau mal politique (banalité du mal), comme l'a montré Arendt. En fait, les enjeux de pratiques vues à prime abord comme normales ou en tout cas inéluctables deviennent compréhensibles quand on les inscrit dans la perspective du totalitarisme néolibéral, de la « superfluité humaine » d'Arendt et peut-être du « bio-pouvoir » de Foucault. Chacun, qu'il soit victime ou bourreau appartient à une masse anonyme et à un mouvement de pouvoir destructeur qui les dépasse. Ce qui frappe les défenseurs du droit d'asile c'est que le processus qui s'inscrit dans l'étrange ballet entre l'urgence et la lenteur bureaucratique s'accélère. Qu'il concerne de plus en plus des groupes et que les individus sont broyés. La résistance s'installe dans un des multiples lieux d'atteinte de l'État de droit. Et c'est déjà ailleurs que l'incendie s'étend. La lutte politique est difficile, parce qu'il est difficile de sortir de la prison de verre du paradoxe, de l'engluement de l'ambiguïté qui caractérise le totalitarisme néolibéral. Qui fige l'action et la pensée.

Les travaux d'Arendt et de Foucault que j'ai évoqué brièvement à propos de la matrice des cercles méritent d'être méditées, critiquées, confrontées aux faits que nous observons. Il reste à les inscrire dans une double perspective, à la fois du pouvoir de domination et aussi des nouvelles formes de liberté qui se créent pour lui résister. Car, en effet, le pouvoir s'inscrit dans l'histoire, l'espace planétaire et concerne des sujets politiques. Il n'est pas devenu une puissance métaphysique catastrophique sur laquelle nous n'aurions plus prise, une force de la Nature biologique déterministe qui déborde la possibilité d'action, de pensée, de pouvoir des humains. Mais il s'agit d'analyser comment lui résister et créer des alternatives.

⁵³ Et dont le dernière invention est un système paradoxal de tri et de sanctions entre les « bons » et les « mauvais » requérants d'asile. Le canton de Berne, en Suisse, vient de se calquer sur les projets de la nouvelle conseillère fédérale Ruth Metzler en proposant pour résoudre l'équation complexe qui consiste à distinguer entre les « bons » et les « mauvais » réfugiés dans la nouvelle révision de la loi sur l'asile qui vient d'entrer en vigueur. Le canton de Berne a imaginé un système d'aide graduelle, calculé sur le comportement des requérants d'asile: 8,60 fr.s. par jour pour le requérant « indiscipliné », 9,40 fr.s. pour le requérant « correct », 13,10 fr.s. pour celui qui fait preuve d'initiative en collaborant aux différents programmes d'occupation et affiche un comportement adéquat. L'économie ainsi réalisée est estimée à 16 millions de fr.s. Cette somme devrait servir à financer les coûts supplémentaires dus à certains requérants comme les internements psychiatriques. Roland Beerli, responsable du secteur Asile à Berne, évalue la part des « mauvais » requérants entre 5 et 10%. Voir : E. Michel, *Bon et mauvais requérant d'asile : le tri séduit Berne : L'initiative bernoise se calque sur les projets de Ruth Metzler*, Le Temps, (1^{er} octobre 1999); en ligne : <http://www.letemps.ch/template/recherche.asp?page=rechercher &contenuPage=&durée=>

* * *

*À tous les repas pris en commun, nous
invitons la liberté à s'asseoir. La place
demeure vide mais le couvert reste mis.*

René Char⁵⁴

Comment la question de la justice posée par la Conférence de Tampere doit-elle s'inscrire dans la transformation du régime/système politique? La perspective implique d'envisager la nature du régime/système politique, les sujets politiques et l'invention, la fabrication, l'usage d'outils. Le pouvoir est à la fois domination et action (Arendt), soumission, consentement et autonomie (Castoriadis), sous peine de céder au nihilisme et au déterminisme. Dans un tel cadre, le pouvoir en tant qu'action de liberté s'inscrit aujourd'hui à un triple niveau:

(1) au niveau des dispositifs, des outils, il faut être particulièrement attentifs à ceux qui ont un statut de matrice, comme c'est le cas pour le modèle des cercles. Il faut être conscient qu'apparemment neutres, efficaces, les outils sont à la fois utiles pour l'action et représentent la réalité. Ils sont fabriqués par des sujets politiques de l'U.E., par ce et par ceux qui... font aussi, inconsciemment ou non, le lit du totalitarisme néolibéral. Une telle fabrication doit donc être contrôlée par les moyens de la démocratie (par ex. la séparation des pouvoirs, les contre-pouvoirs, le droit). Le cas échéant, il faudra une instance européenne (commissions d'éthique, Tribunal) où de telles inventions doivent pouvoir être soumises à examen, voire sanctionnées ;

(2) au niveau de l'exigence d'identifier, d'analyser, de décrire le nouveau racisme d'État contenant la « superfluité humaine », qui fait le lit du totalitarisme néolibéral. Cela pose la question d'une nouvelle pensée, d'une nouvelle ontologie qu'évoque Castoriadis, de nouveaux outils, de survie, de résistance (Arendt) et aussi d'une nouvelle stratégie, comme l'évoquait Foucault déjà en 1976. Là, se trouve le temps et l'espace de résistance et de création ;

(3) au niveau de la pensée et de l'imaginaire social, identifier et lutter à la fois contre une pensée-calcul qui fabrique, utilise aveuglement des outils, contre les métaphysiques de la catastrophe et les regains de philosophie cynique qui sont un appel à l'eugénisme via une « intoxication volontaire »⁵⁵. Les développements de la pensée, de la théorie ne sont pas isolés des autres dispositifs et outils de pouvoir (le statut des professionnels n'est pas le même que celui des requérants d'asile, par exemple). Ils sont même très proches, trop proches pour ne pas nous interpeller ;

⁵⁴ René Char, *Fureur et Mystère*, Paris, Gallimard, 1948. Cité par Hannah Arendt, in *La Crise de la culture : huit exercices de pensée politique*, Paris, Gallimard, 1972, à la p. 13.

⁵⁵ On pense aux travaux de Sloterkijk qui relaient depuis quelques temps la querelle des historiens à propos du statut de la *Solution finale* en Allemagne, en arguant que la culpabilité ça suffit, qu'il faut l'éradiquer de la mémoire collective allemande. Pour préparer quoi?

Le travail de construction de la connaissance de la réalité historique actuelle et future, implique donc une remise en cause de la pensée pratique elle-même et du sujet politique qui pense en agissant mais de manière qui n'est pas homogène quand on met la pensée, la conscience en rapport au pouvoir de domination et d'action. Elle implique d'opter pour une démarche philosophique, épistémologique critique et de mémoire qui pose ensemble la construction de la vérité et la signification par une démarche conjointe de connaissance (vérité), de compréhension (signification) et de jugement (évaluation, choix).

L'exemple des cercles et les faits évoqués posent de nouvelles questions philosophiques et politiques. Mais il existe ici et maintenant des actions possibles, opportunes et immédiates pour la défense de l'État de droit et des droits fondamentaux. Sans rappeler ici les nombreuses plaintes déposées à la Cour européenne des droits de l'homme, je donnerai deux exemples d'action qui ont lieu en ce moment à Genève: (1) Les syndicalistes qui sont allés chercher des réfugiés de parents réfugiés kosovars et les ont amené en Suisse; (2) un comité s'est créé « pour sortir les réfugiés des abris anti-atomiques et les accueillir dignement ». Des requérants (parfois des familles avec des enfants) sont logés sous terre, sans accès à la lumière du jour depuis plusieurs semaines, voir plusieurs mois pour des centaines d'entre eux. Un membre du comité déclarait à la presse: « On ne peut pas accepter la normalisation de ce procédé. La santé mentale est aussi importante que la santé physique. Se rend-on compte de ce que signifie pour une personne qui a fui la guerre d'être logée dans un 'bunker' normalement destiné à se protéger des bombes »⁵⁶. Voilà deux oasis où se construisent un bout de liberté et de pluralité. Un bout d'espace public. Ce sont des alternatives concrètes de paix à une pensée, un imaginaire social-historique de guerre et de violence extrême.

⁵⁶ Cité par le journal *Le Courrier* du 11 octobre 1999. On pourrait se demander également quel impact a sur la population suisse, une telle mesure d'accueil qui lie l'hospitalité à l'univers des catastrophes guerrières et même nucléaires.